

Municipalité de Saint-Albert



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT

Avis de motion

Madame Diane Kirouac, conseillère, donne **avis de motion** qu'à une prochaine séance du conseil, un projet de règlement modifiant le règlement 2017-07 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 610 000\$ pour des travaux d'implantation de conduites d'égouts sanitaire, d'égout pluvial, de fondation de rue et de voirie dans le nouveau développement résidentiel sur le lot 5 181 231.

Une copie du projet de règlement a été immédiatement remise aux membres du conseil présents et remise au moins deux jours juridiques avant l'assemblée où ce règlement sera adopté.

Tous les membres du conseil présents lors de l'assemblée à laquelle le règlement doit être adopté déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT, ce 21 août 2017.

Any Lemay,

Adjointe à la Directrice générale et secrétaire-trésorière

Municipalité de Saint-Albert



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT**

Certificat de publication

Je soussignée, Any Lemay, adjointe à la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Albert, résidant à Warwick, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis de motion modifiant le règlement 2017-07 en affichant aux deux endroits sur le territoire définis par résolution.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT, ce 21 août 2017.

Any Lemay,

Adjointe à la Directrice générale et secrétaire-trésorière